

AUX OUVRIERS DE «COLAS Belgium»



Les entretiens avec la direction de “COLAS Belgium”, n’ont, à nouveau, mené à rien. Le front commun syndical essaye de progresser dans différents domaines.

CCT 90 – CHEQUES-REPAS - FLEXIBILITE

La direction de “COLAS Belgium” n’a AUCUNE intention de répondre à nos exigences. Elle ne se rend pas compte que les travailleurs se sentent de moins en moins appréciés.

De ce fait, nous mènerons une action en date du mardi 13 décembre 2016 au siège social de COLAS BOUYGUES à Paris!

CCT 90

- Nous constatons qu’une CCT 90 a été conclue pour les employés, comme chaque année!
- Nous constatons que la direction de “COLAS Belgium” attribuera 150 € brut aux ouvriers si l’objectif est atteint (fréquence degré de sécurité & absentéisme), nonobstant si la CCT a été signée par le front commun syndical.

Est-ce que les objectifs sont réalisables ?

- Nous constatons que la direction ne veut céder à aucune proposition.
- A nouveau, les syndicats sont rendus responsables de l’échec des tentatives précédentes de conclure une CCT 90.



CHEQUES-REPAS

- Des chèques-repas sont, selon la direction de Colas Belgium, encore TOUJOURS PAS une option. Des différentes autres entreprises de la même grandeur paient des chèques-repas.
- L'on réfère à la perte et au malaise dans le secteur de la construction de routes, pourtant, le carnet d'ordre 2017 est bien rempli.
- L'on réfère au coût considérable qu'engendrait l'attribution des chèques-repas.

FLEXIBILITE

2 volets: période de congé flexible et AR 213

Volet 1 – période de congé flexible

- Contexte de la concurrence pendant l'été. Colas avait peu de travaux à effectuer pendant l'été suite au manque d'un vrai cadre de flexibilité, selon la direction.
 - Proposition de la direction:
 - Une ou deux "succursales test": demande aux travailleurs qui souhaite prendre son congé quand. Le but est que chaque travailleur remet deux choix et reçoit une garantie à un de ces deux choix. En conséquence, la direction/planning pourra disposer d'un aperçu de qui est opérationnel pendant l'été afin de 'contrer' ainsi la concurrence.
 - Sur base de volontariat et les gens avec des enfants scolarisés sont donnés priorité pour les vacances scolaires.

Volet 2 - AR 213

- Proposition 9^{ème} heure avec un max. de 45 heures par semaine
- 130 heures récupérables

La Délégation Syndicale

